

SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT

Commissaires de Justice Associés

15 Passage Lonjon

34960 MONTPELLIER CEDEX 2

aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF DE BIEN



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

EXPEDITION PRS / © AVOVENTES.FR

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

ET LE TROIS DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

Madame la Comptable du POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE L'HERAUL T (PRS), domiciliée en ses bureaux situés 188 rue Euclide, Centre Administratif Apollo, 34953 MONTPELLIER CEDEX 2

REPRESENTE PAR :

Pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, Avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 Bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'il constitue pour les siens sur le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

EN VERTU des rôles émis pour le recouvrement des amende fiscale du 01.01.2023 au 31.12.2023 -AMR 20240805000, TVA du 01.12.2020 au 31.12.2020- AMR 210200002, TVA du 01.12.2019 au 31.12.2019 - AMR 200200004, TVA du 01.01.2018 au 31.12.2018 - AMR 191005006, TVA du 01.07.2019 au 31.07.2019 - AMR 190900004, TVA du 01.07.2018 au 31.07.2018 - AMR 180900004, TVA du 01.12.2017 au 31.12.2017 - AMR 180200005, TVA du 01.07.2017 au 31.07.2017 - AMR 170900007, TVA du 01.01.2016 au 31.12.2016 -AMR 170600002, TVA du 01.12.2016 au 31.12.2016 - AMR 170200008, TVA du 01.01.2015 au 31.12.2015 - AMR 161005011, TVA du 01.07.2016 au 31.07.2016 - AMR 160900111, TVA du 01.01.2013 au 31.12.2014 - AMR 160705089, TVA du 01.12.2015 au 31.12.2015 - AMR 160200111, TVA du 01.07.2015 au 31.07.2015 - AMR 150900106, TVA du 01.12.2014 au 31.12.2014 - AMR 141200123, TVA du 01.10.2014 au 31.10.2014 - AMR 141200123, TVA du 01.07.2014 au 31.07.202014 - AMR 160902514, TVA du 01.04.2013 au 30.04.2013 - AMR 130605187,

Je, Thierry LE FLOCH Commissaire de Justice associé, membre de la Selarl LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté Centre commercial Plein Sud Auchan 34470 PEROLS, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH, Commissaires de Justice associés à la SELARL LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, le 17 novembre 2025

AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, dépendant d'un ensemble immobilier, sis à PEROLS, centre commercial Plein Sud, cadastré section AI n° 7 pour 9 ha 77 a 62 ca, savoir :

- le lot 61 : un local commercial portant le n° 61 du plan et les 76/1 00.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- le lot 62 : un local commercial portant le n° 62 du plan et les 76/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- le lot 63 : un local commercial portant le n° 63 du plan et les 76/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- le lot 64 : un local commercial portant le n° 64 du plan et les 76/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- le lot 65 : un local commercial portant le n° 65 du plan et les 76/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- le lot 66 : un local commercial portant le n° 66 du plan et les 76/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître AUTARD, notaire à MONTPELLIER, le 27 février 1970, publié le 15 avril 1970 volume 5746

n° 1 ; modificatif du 15 décembre 1972 publié le 22 janvier 1973 volume 40
n° 178 ; modificatif du 11 mars 1981 publié le 22 janvier 1982 volume 241
n° 297 et 298 ; modificatif du 14 août 1985 publié les 30 septembre et 5 novembre 1985 volume 325
n° 15 ; modificatif du 20 février 1995 publié le 16 mars 1995 volume 95
P n° 3475 ; modificatif du 29 décembre 2000 publié le 6 février 2001 volume 2001
P n° 1691 ; modificatif du 8 janvier 2015 publié le 5 février 2015 volume 3404P01
2015 P n° 1652 ; modificatif du 14 avril 2023 publié le 10 mai 2023 volume 3404P02
2023 P n° 13359

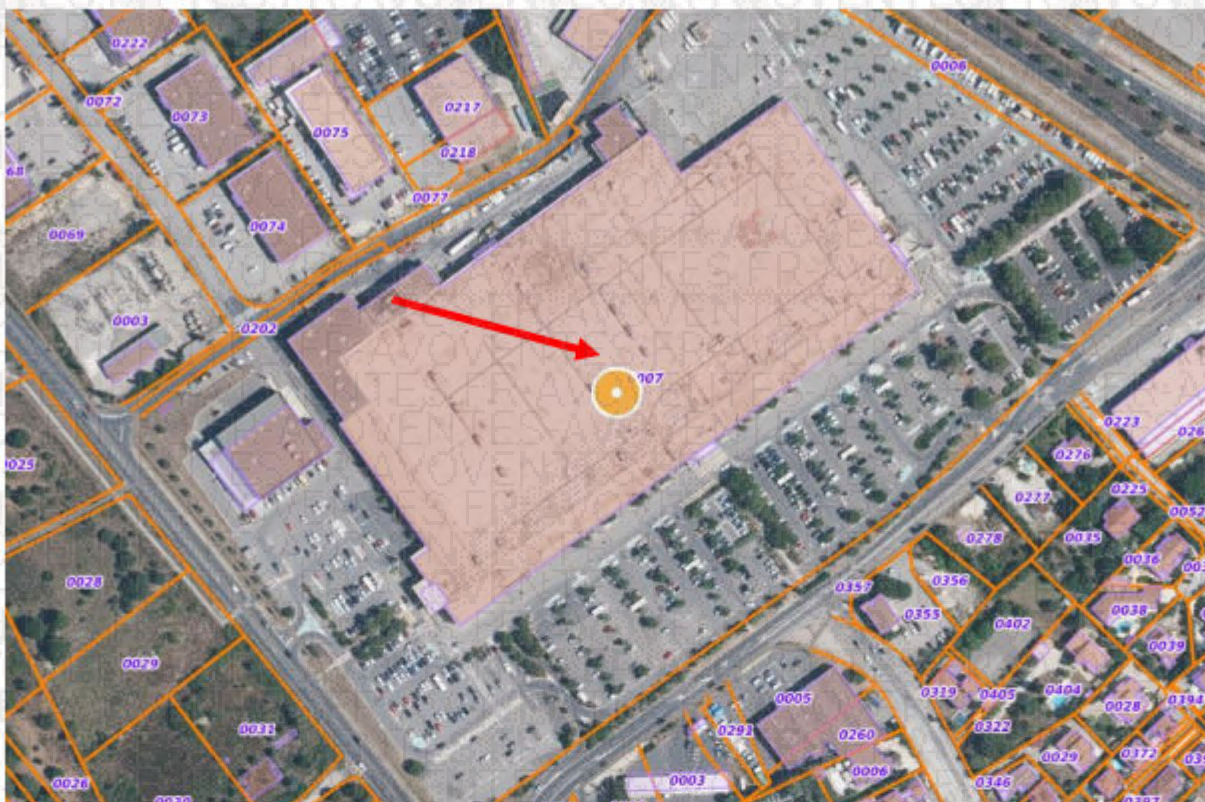
Tel que ledit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve

SYNDIC : S.A.SU FDI Services Immobiliers

BAIL : le bien est occupé par restaurant mais refuse de communiquer le bail.

qui exploite le café

CHAUFFAGE : Electrique



CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997

N° de dossier :
251204470

Date de commande : 04/12/2025
Date de visite : 04/12/2025

1 - Désignation du bien à mesurer

Adresse : CENTRE COMMERCIAL PLEIN SUD AUCHAN 34470 PEROLS
Nature du bien : Commerce
Etage : Rez de chaussée
Lot(s) : 66 Date de construction : 1970

2 - Le propriétaire/bailleur du bien

Nom, pr
Adresse

3 - Description du bien mesuré

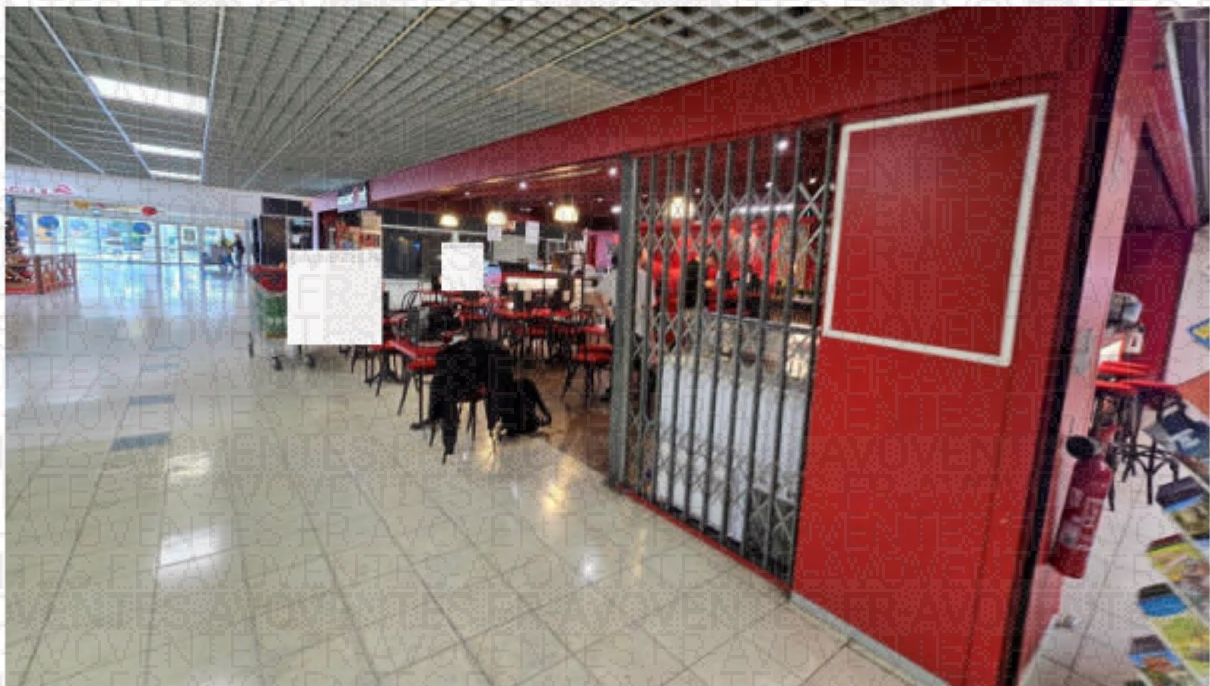
Pièce désignation
COMMERCE

Superficie carrez (en m²)

78.00

4 - Superficie privative totale du lot : **78.00 m²**

EXTERIEUR





INTERIEUR

PIECE UNIQUE

Le local est constitué d'une seule unité, les lots ayant été fusionnés afin d'en faire un espace de restauration rapide fermé sur trois pans par des rideaux métalliques

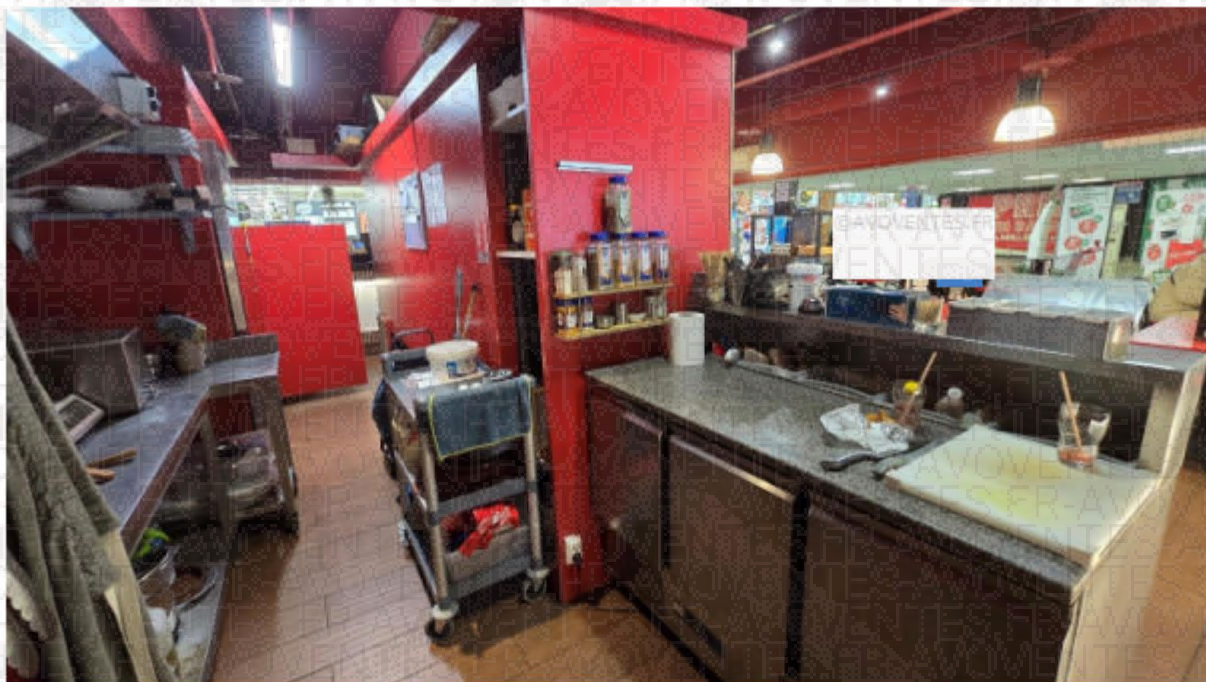
Le revêtement au sol est en carrelage de couleur grise

Les cloisons sont en plâtre peint

Toute la partie arrière du local fait office de cuisine, à l'avant, il y a un espace comptoir avec de la nourriture, et un espace comptoir avec le côté bar







De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

